

<b>Cour d'appel :BORDEAUX</b>		<b>TGI :BORDEAUX</b>
<b>Autres TGI du département :</b>  - LIBOURNE	<b>Tél. :05.47.33.91.17</b>	<b>Population : 1.514.870</b> habitants
	<b>Adresse :</b> <b>30 rue des frères Bonie</b> <b>33077 BORDEAUX CEDEX</b> ... <b>Courriel :</b> <a href="mailto:cdad-gironde@justice.fr">cdad-gironde@justice.fr</a> <b>Site internet :</b> <a href="http://www.cdad-gironde.justice.fr">www.cdad-gironde.justice.fr</a>	<b>2 MJD :</b> - Bordeaux Nord, 2 Place Ravezies 33300 BORDEAUX - Hauts de Garonne, 45 avenue de la libération, 33310 LORMONT
<b>Autres CDAD du ressort :</b>  CDAD de la Charente CDAD de la Dordogne	<b>Date de la convention initiale :</b> 5 décembre 2002  <b>Date du dernier renouvellement :</b> 19 mars 2013	<b>Président :</b> Philippe DELARBRE  <b>Tél. : 05.47.33.91.52</b>
<b>MDPAAD :</b> Jean-Maurice BEAUFRERE  <b>Tél. : 05.47.33.93.39</b>	<b>Régime :</b>  - Comptabilité publique - Personnel de droit privé	<b>Secrétaire général : Julie FARFART</b>  <b>Tél. : 05.47.33.91.17</b>

**Coordonnées du rédacteur du rapport :**

Julie FARFART  
Secrétaire générale du CDAD  
05.47.33.91.17  
[cdad-gironde@justice.fr](mailto:cdad-gironde@justice.fr)  
[julie.farfart@justice.fr](mailto:julie.farfart@justice.fr)

Le présent rapport a pour objet de mettre en valeur l'activité de votre CDAD, en faisant ressortir les principales informations qualitatives et quantitatives concernant son organisation et son fonctionnement, les moyens dont il dispose et les actions menées.

Le cadre du rapport au titre de l'année 2015 est complété, comme l'année précédente, par une annexe statistique (n° 1) et par une annexe sur les lieux d'accès au droit (n° 2). **Ces documents ont une finalité complémentaire : le rapport doit valoriser les éléments qualitatifs, l'annexe 1 porte sur des données quantitatives, l'annexe 2 doit permettre la constitution d'une liste et d'une cartographie des lieux d'accès au droit.**

- Les informations demandées dans le cadre du rapport ne sont pas limitatives. N'hésitez pas à les compléter si nécessaire. **Les consignes figurant en italique et en bleu ont vocation à être supprimées lors de l'établissement du rapport.**
- Concernant les annexes, **merci de ne pas modifier leur format** afin de permettre leur exploitation au niveau national.

Vos interlocuteurs au Bureau de l'accès au droit du SADJAV sont :

Juliette ROUSSEAU, chargée de mission CDAD (01.70.22.72.14) : [juliette.rousseau@justice.gouv.fr](mailto:juliette.rousseau@justice.gouv.fr)  
Stéphane PEULVÉ, chargé de mission CDAD (01.70.22.78.82) : [stephane.peulve@justice.gouv.fr](mailto:stephane.peulve@justice.gouv.fr)

## I. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CDAD

### 1.1 Convention constitutive

#### 1.1.1 Convention initiale

Date de signature de la convention initiale	05/12/2002
Date d'approbation	26/11/2003
Date de publication	19/12/2003
Durée	6 ans
Avenants éventuels	néant

#### 1.1.2 Renouvellements antérieurs au décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012

Date de signature de la convention	08/09/2009
Date d'approbation	14/12/2009
Date de publication	18/02/2009
Durée	6 ans
Avenants éventuels	néant

#### 1.1.3 Renouvellement en application du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012

Date de signature de la convention	19/03/2013
Date d'approbation	29/04/2013
Date de publication	03/05/2013
Durée	6 ans
Avenants éventuels	néant

### 1.2 Membres du CDAD

#### 1.2.1 Membres de droit

- le Président du tribunal de grande instance de Bordeaux,
- le Préfet du département de la Gironde,
- le Président du département de la Gironde,
- l'Association Départementale des Maires de la Gironde,
- l'ordre des avocats du Barreau de Bordeaux,
- la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats du Sud-Ouest (CARPA SUD OUEST),
- la Chambre Départementale des Huissiers de Justice,
- la Chambre Départementale des Notaires de la Gironde,
- l'association « Union Départementale des Associations Familiales de la Gironde » association désignée membre de droit (art 55-10° de la loi du 17 mai 2011)

#### 1.2.2 Membres associés

##### a) Avec voix délibérative

- **au CA et à l'AG** : l'ordre des avocats du Barreau de Bordeaux

##### b) Avec voix consultative

- **au CA** :
  - le Commissaire du Gouvernement, Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Bordeaux,
  - le Directeur territorial de la PJJ Sud-Ouest,
  - le Directeur départemental du SPIP de Gironde,
  - le Président du tribunal de grande instance de Libourne,
  - la Ville de Bordeaux, représentée par son maire,
  - l'association « Atelier Graphite » écrivain public,

- **à l'AG :**
  - le Commissaire du Gouvernement, Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Bordeaux,
  - le Directeur territorial de la PJJ Sud-Ouest,
  - le Directeur départemental du SPIP de Gironde,
  - le Président du tribunal de grande instance de Libourne,
  - la Ville de Bordeaux, représentée par son maire,
  - l'association « Atelier Graphite » écrivain public,
  - la Communauté de Communes de l'Estuaire à St Ciers,
  - la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS),
  - l'association CIDFF 33,
  - l'association ADIL 33,
  - l'association ALIFS,
  - l'association Alternative médiation,
  - l'association La Croix rouge française,
  - l'association ALP-SAV (Association Laïque du Prado),
  - l'association St François-Xavier Don Bosco Service Vict'aid,
  - l'association Infodroits,
  - l'association des conciliateurs de justice,
  - l'association LICRA Bordeaux et Gironde,
  - l'association Boulevard des Potes.

### **1.3 Organes statutaires**

#### **1.3.1 Assemblée générale**

- **Composition de l'assemblée générale**
  - le Président du tribunal de grande instance de Bordeaux,
  - le Préfet du département de la Gironde,
  - le Président du conseil département de la Gironde,
  - l'Association Départementale des Maires de la Gironde,
  - l'ordre des avocats du Barreau de Bordeaux,
  - la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats du Sud-Ouest (CARPA SUD OUEST),
  - la Chambre Départementale des Huissiers de Justice,
  - la Chambre Départementale des Notaires de la Gironde,
  - l'association « Union Départementale des Associations Familiales de la Gironde » association désignée membre de droit (art 55-10° de la loi du 17 mai 2011)
  - l'ordre des avocats du Barreau de Libourne
  - le Directeur territoriale de la PJJ Sud-Ouest
  - le Directeur départementale du SPIP de Gironde,
  - le Président du tribunal de grande instance de Libourne,
  - le Procureur de la République du tribunal de grande instance de Libourne,
  - le Président du tribunal administratif de Bordeaux,
  - la Ville de Bordeaux, représentée par son maire,
  - la Communauté de Communes de l'Estuaire à St-Ciers-sur-Gironde,
  - la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS),
  - la Communauté d'agglomération du Libournais (CALI),
  - l'association CIDFF 33,
  - l'association ADIL 33,
  - l'association ALIFS,
  - l'association Alternative Médiation,
  - l'association La Croix rouge française,
  - l'association ALP-SAV (Association Laïque du Prado),
  - l'association St François-Xavier Don Bosco, Service VICT'AID,
  - l'association INFODROITS,
  - l'association des conciliateurs de justice,
  - l'association LICRA Bordeaux et Gironde,
  - l'association Boulevard des Potes.

### 1.3.2 Conseil d'administration

- **Composition du conseil d'administration**

- le Président du Tribunal de Grande Instance de Bordeaux,
- le Préfet du département de la Gironde, représenté par le DDCS,
- le magistrat délégué à l'accès au droit à la Cour d'appel de Bordeaux,
- le Président du conseil département de la Gironde,
- l'Association Départementale des Maires de la Gironde,
- l'ordre des avocats du Barreau de Bordeaux,
- la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats du Sud-Ouest (CARPA SUD OUEST),
- la Chambre Départementale des Huissiers de Justice,
- la Chambre Départementale des Notaires de la Gironde,
- l'association « Union Départementale des Associations Familiales de la Gironde »
- le Directeur territorial de la PJJ Sud-Ouest,
- le Directeur départemental du SPIP de Gironde,
- le Président du tribunal de grande instance de Libourne,
- la Ville de Bordeaux, représentée par son maire,
- l'association « Atelier Graphite » écrivain public

- **Dates de réunion**

Pour 2015, l'assemblée générale et le conseil d'administration du CDAD se sont tenus simultanément.

Dates	
24/03/2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'approbation du compte rendu du 9 décembre 2014</li> <li>• la validation du bilan d'activité et du bilan financier de l'année 2014</li> <li>• la discussion autour des projets pour 2015, retenus lors du vote en assemblée générale du budget primitif 2015, et des engagements financiers des membres de droit</li> <li>• questions diverses</li> </ul> <p>en présence de M. Eric SEGUIN, MDPAAD avec voix délibérative et Mme PUYDEBAT, vice présidente au TGI de Libourne avec voix consultative</p>
9/12/2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation par le conseil d'administration et l'assemblée générale du procès-verbal du 24 mars 2015</li> <li>• Présentation du bilan d'activité 2015</li> <li>• Présentation des nouvelles subventions accordées en 2015</li> <li>• Présentation des projets pour 2016 (présentation du budget 2016)</li> <li>• Présentation du bilan comptable intermédiaire 2015 et des tableaux budgétaires et comptables 2016 (Sarah BUSINARO , Agent Comptable du CDAD).</li> <li>• Présentation de la demande de subvention motivée au Ministère de Tutelle pour 2016</li> <li>• Vote du budget primitif 2016.</li> <li>• Questions diverses</li> </ul> <p>En présence de Mme PAGUENAUD, vice procureur au TGI de Libourne avec voix consultative.</p>

## II. MOYENS ATTRIBUES AU CDAD

La principale ressource du CDAD est la subvention versée par le **Ministère de la Justice** de l'ordre de 53.974 € en 2015.

Le renouvellement de la subvention du Ministère de la Justice est indispensable à la pérennité des actions tant généralistes que thématiques : réalisation de permanences d'information et de consultations juridiques sur les différents lieux d'accès au droit du département, et des actions visant des publics particuliers comme les jeunes (festival ciné-jeunes) ou des personnes en situation de prostitution ou victimes de la traite des êtres humains (en partenariat avec la DDCS, le parquet de Bordeaux, la mairie de Bordeaux et le département).

Le subventionnement de l'**ACSé (service de la cohésion sociale de la Préfecture)** d'un montant de 10.000 € est pérenne depuis 2007. Cette subvention est fléchée sur le financement des permanences des associations intervenant dans les 2 MJD (Bordeaux et Hauts-de- Garonne) situées dans des communes prioritaires, signataires des contrats de politique de la ville.

### 2.1 Moyens budgétaires et comptables

#### 2.1.1 Budget

Evolution du budget 2015 par rapport à celui de 2013	Augmentation de 20% (43.400 euros en 2014)
Montant de la subvention sollicité en 2015 par le CDAD auprès du ministère de la justice et montant délégué par la cour d'appel	59.000 euros sollicité initialement
Montant de la subvention initiale versée par le ministère de la justice et date à laquelle le versement est intervenu	35.702 euros versés en mai 2015
Montant des subventions complémentaires versées par le ministère de la justice et pourcentage de ces subventions au regard de la subvention initiale	15.000 euros versés en juillet 2015 et 3272 euros versés en novembre 2015 soit 49% du montant de la subvention initiale.
Pourcentage de la subvention du ministère de la justice par rapport aux ressources du CDAD	61%
Conformité des contributions des autres membres du GIP par rapport à l'annexe financière de la convention constitutive	La chambre départementale des notaires et la chambre départementale des huissiers de justice ont versé 500 € chacune conformément à l'annexe financière.
Modalités de contribution en nature des différents membres (mise à disposition de personnels, consultations juridiques gratuites...)	- mise à disposition de locaux - consultations juridiques gratuites : avocats, huissiers difficultés rencontrées : les notaires ont suspendu toute activité de consultation gratuite au sein des MJD et des PAD)
Pourcentage des consultations réalisées par des professionnels du droit au titre de leur <i>apport en nature</i> par rapport aux consultations <i>payées</i> par le CDAD à ces professionnels	85%
Montant du fonds de roulement et nombre de mois d'activité correspondant	59.857 euros (soit 7 mois de dépenses de fonctionnement)

### **2.1.2 Comptabilité**

Le CDAD de la Gironde est soumis, depuis 2010, à un régime de comptabilité publique. Jusqu'en 2015, le CDAD utilisait le logiciel Prelude, dont le prestataire est GFI. En 2014, le CDAD a investi dans un nouveau logiciel (WIN M9) dont le prestataire est toujours GFI. Le coût de l'installation a été pour 2014 de 7140 euros. La maintenance et la mise à jour est de 1500 euros HT par an.

### **2.2 Moyens en personnel**

#### **Le secrétaire général**

Depuis le 1er septembre 2013 (avec une arrivée officielle au 9 décembre 2013), Mme Julie FARFART, directrice des services de greffe judiciaires au TGI de Bordeaux, est mise à disposition en qualité de secrétaire générale du CDAD. Depuis le 1er janvier 2015, elle exerce à 80%.

Mme FARFART est également directrice des services de greffe judiciaires - chef de service des deux maisons de justice et du droit de la Gironde.

Elle assure aussi le secrétariat administratif du Comité d'Hygiène et de Sécurité Départemental dont le siège est au TGI de Bordeaux.

#### **Le personnel recruté par le CDAD**

Depuis 2006, le CDAD recrute un agent d'accès au droit dans le cadre d'un CDD sous forme de contrats CAE-CUI.

Le 4 mai 2015, Mme Sophie LELAN a succédé à Melle Alexandra DICKSON qui a démissionné de ses fonctions (le 30 mars 2015) suite à son affectation en qualité d'adjoint administratif au TGI de Bordeaux.

Mme LELAN bénéficie d'un CAE pour le compte du département comme étant bénéficiaire du RSA.

Son contrat au sein du CDAD initialement de 20 h a été porté à 25h au 1er janvier 2016 puis à 35h au 1er mars 2016.

Les principales missions de l'agent d'accès au droit sont :

- réaliser de permanences d'information juridique en matière de droit du travail dans les Maisons de Justice et du Droit de Bordeaux et des Hauts-de-Garonne
- assurer une permanence téléphonique d'information juridique en matière du droit du travail,
- collaborer aux tâches de secrétariat du CDAD : gestion des statistiques, aide à la rédaction des comptes rendus de réunion, suivi de certaines actions, participation à des manifestations en lien avec l'accès au droit, mise à jour du site internet.
- Suivre les actions relatives au droit des jeunes (animation d'ateliers, création de plaquettes d'informations pour les jeunes, création d'une page facebook, etc)
- en 2016, assurer les permanences d'informations juridiques au sein du RAD du TGI de Bordeaux

Ces contrats conclus au cours de l'année 2015, ont permis d'assurer un retour sur investissement de la formation donnée à cet agent et ainsi, de poursuivre et de développer les différents dispositifs mis en place durant sa présence au sein du CDAD.

**Le recrutement de cet agent d'accès au droit est indispensable au bon fonctionnement du CDAD de la Gironde (la Gironde est le plus vaste département métropolitain et le 2ème plus vaste après la Guyane) pour permettre au secrétaire général de se concentrer sur le développement des actions du CDAD. Néanmoins, le statut précaire du contrat aidé ne permet pas d'assurer une réelle continuité dans ce poste (CDD renouvelable jusque 2 ans maximum).**

### III. ACTIONS MENEES

Depuis 2008, le CDAD de la Gironde est en recherche constante de mise en relation de nouveaux partenaires sur les territoires les plus éloignés de la métropole bordelaise, afin que les usagers de ces territoires puissent bénéficier d'une meilleure connaissance de leurs droits et des démarches procédurales à entreprendre.

**C'est ainsi qu'en 2015, ont été créés deux points d'accès au droit : à Libourne et à Langon.**

De plus, le CDAD s'est orienté vers une politique de diversification de ses actions, tantôt en s'appuyant sur des collectivités locales pour les aider dans leur propre politique de développement de l'accès au droit, tantôt par des actions thématiques comme celles en faveur des jeunes ou des personnes en grande précarité.

#### 3.1 Partenariats développés

##### **Partenariats reconduits en 2015**

- Partenariat avec la Préfecture dans le cadre de la politique de la ville. La préfecture de la Gironde alloue une subvention de l'ordre de 10.000 euros pour aider au financement des permanences d'informations juridiques au sein des deux MJD du département.
- Partenariat avec l'administration pénitentiaire dans le cadre de l'activité du point d'accès au droit du centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan.
- Partenariat avec les communes et communautés de communes :
  - les points d'accès au droit (PAD):
    - 2003 : création du PAD de Saint-Ciers-sur-Gironde : partenariat avec la communauté de communes de l'Estuaire
    - 2011 : création du PAD de la Teste-de-Buch : partenariat avec la COBAS (communauté d'agglomération du bassin d'Arcachon Sud)
    - 4 avril 2014 : création du PAD de Lesparre : partenariat avec la CDC Coeur Médoc
  - les relais d'accès au droit (RAD) :

Des conventions ont été signées entre le CDAD et :

- la Communauté de communes de Podensac (depuis 2009)
- la Communauté de communes de Castillon-Pujols (depuis 2010)
- la Communauté de communes du Canton de Blaye (depuis 2011)
- la Communauté de communes du Réolais (depuis 2012).

En 2015, ces partenariats se sont poursuivis tant en ce qui concerne le financement des associations qu'en ce qui concerne les consultations juridiques gratuites des avocats.

- Partenariat avec les associations :

→ Permanences des associations au sein des deux MJD

Renouvellement des conventions avec les associations intervenant dans les MJD : INFODROITS, CIDFF 33, Alternative médiation, Atelier graphite, ALIFS, Familles en Gironde. Les permanences augmentées en 2014 (Familles en Gironde et ALIFS) ont été maintenues en 2015.

L'association « ALTERNATIVE MEDIATION » a cessé ses fonctions en mai 2015, son activité a été totalement reprise par l'association « FAMILLES EN GIRONDE - MEDIATION ».

→ Association IPPO il s'agit de soutenir l'action de l'association, pour l'information et l'orientation juridique des personnes en situation de prostitution à Bordeaux et plus généralement d'accompagner les personnes victimes de la traite des êtres humains dans le cadre de l'exploitation sexuelle.

➤ Les Consultations juridiques d'avocats :

Les avocats du Barreau de Bordeaux tiennent des permanences une fois par mois dans les points d'accès de La Teste-de-Buch, Langon, Lesparre et au point d'accès au droit du centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan.

Les avocats du Barreau de Libourne tiennent une fois par mois des permanences au point d'accès au droit de Saint-Ciers-sur-Gironde, de Libourne et au sein de la MSP de Blaye.

De plus, les avocats interviennent deux fois par mois au titre de leur participation en nature au sein des deux MJD.

➤ Les consultations juridiques des huissiers de justice

Les huissiers de justice interviennent dans les deux MJD au titre de leur participation en nature conformément à l'annexe financière du CDAD.

➤ Les consultations juridiques des notaires

Toutes les permanences des notaires ont été suspendues depuis le début d'année 2015 dans les MJD et au sein du PAD de la COBAS (une convention avait pourtant été signée le 22 septembre 2014).

➤ Partenariat avec le SPIP de la Gironde

L'avenant à la convention de 2014 intégrant au dispositif du PAD du centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan, des permanences d'informations juridiques assurées par l'association INFODROITS a été renouvelé en 2015.

Cette convention a fait l'objet d'une subvention au titre du FIPD.

- Partenariat avec la commune de St-Savin

Le CIDFF tenait jusqu'à présent des permanences d'informations juridiques sur la commune de Blaye. Face à une demande croissante des habitants de St-Savin et compte tenu de l'investissement de la commune de St-Savin, le CIDFF a donc souhaité assurer des permanences sur cette commune. Elle assure depuis septembre 2014 deux permanences par mois au sein de cette commune.



**Partenariats créés en 2015**

➤ **conventions de création de Points d'accès au droit**

– 30 janvier 2015 : création du PAD de Libourne : partenariat avec La CALI (communauté d'agglomération du libournais)

Les permanences n'ont réellement débuté qu'au 1er septembre 2015 avec les associations VICT'AID et CIDFF.

Une permanence d'huissier de justice est assurée une fois par mois depuis le 1er décembre 2015.

– 1er avril 2015 : création du PAD de Langon : partenariat avec la CDC Sud Gironde

En 2015, seule l'association VICT'AID a été financée par le CDAD dans la continuité du partenariat préexistant avec la CDC Sud Gironde.

Les premières permanences d'avocats ont débuté en septembre 2015 et des permanences des huissiers de justice vont également s'y tiennent depuis décembre 2015.



➤ **développement des permanences au sein du PAD de Lesparre**

La convention constitutive a été signée le 4 avril 2014 entre le CDAD et la communauté de Communes Cœur Médoc.

Cependant, un incendie courant été 2014 a durablement retardé la l'ouverture officielle. En effet, l'inauguration des nouveaux locaux de la plateforme de services et de formation a eu lieu le 16 septembre 2015.

Malgré ce retard, les associations ont pu intervenir dans des locaux provisoires de la CDC et ainsi, le CDAD a soutenu en 2015 trois associations : INFODROITS, VICT'AID et Familles en Gironde (surendettement)

Des permanences avocat s'y tiennent depuis le 1er novembre 2014 à raison d'une permanence par mois.

➤ **Soutien à l'association RUELLE (Relais Urbain d'Echanges et de Lutte contre l'Exploitation)**

Cette association s'inscrit dans la lutte contre les exploitations.

Le ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a présenté en mai 2014 son plan d'action national contre la traite des êtres humains (2014-2016). Ce plan prévoit de faire de la lutte contre la traite, une politique publique à part entière et informer et sensibiliser le grand public notamment par la diffusion d'un dépliant dans les services recevant du public.

L'action du CDAD s'inscrit pleinement dans le dispositif par son lien avec les MJD mais aussi en subventionnant l'association RUELLE.

L'association a aussi organisé une exposition photo « à contre-allées » avec le concours d'un photographe professionnel, Christophe Goussard, ayant pour finalité de sensibiliser le public aux situations de traite des êtres humains.

Cette exposition a être présentée sur la MJD des Hauts de Garonne et parallèlement a été organisé une conférence débat le 2 juillet 2015 sur la qualification juridique de traite des êtres humains.

Le CDAD a soutenu financièrement cette association à hauteur de 4000 euros correspondant à 142 h de salaire consacré à l'information juridique des personnes et à leur accompagnement. Il peut s'agir de temps d'information de personnes susceptibles d'être victimes ou identifiées comme victimes.

➤ **Action envers un public en situation de grande précarité : création de permanences au sein des restos du coeur**

Le public bénéficiaire de cette action est un public en situation de grande précarité. Ces permanences, basées avant tout sur l'écoute, "débloquent" des situations complexes et permettent à des familles d'agir en connaissance de cause, tout en restant guidées dans leur démarche.

Ce projet s'inscrivant totalement dans la conduite d'une politique d'accès au droit en faveur des personnes les plus démunies, le CDAD de la Gironde s'est engagé dans cette action. La convention a été signée le 22 juin 2015 mais les permanences ont débuté dès le mois de janvier 2015.

Le dispositif a été mis en place sur deux centres de distribution : celui de Bordeaux-Gare et celui de Branne. Sur ces deux centres, l'association INFODROITS intervient 2 fois par mois.

Concernant les modalités financières, l'action est menée conjointement avec le Conseil départemental. L'association INFODROITS bénéficie de la part du Conseil départemental d'un financement ciblé sur un public en situation de précarité.

Par ailleurs, l'association les "Restaurants du Cœur" a participé en 2015 financièrement et de manière exceptionnelle au lancement de cette action en Gironde à hauteur de 2000 euros.

Le CDAD a obtenu en 2015 une subvention de la Ville de Bordeaux de 1000 euros pour cette action.

## **3.2 Maillage territorial mis en place**

### **3.2.1 Lieux d'accès au droit mis en place par le CDAD**

- ➔ 2 maisons de justice et du droit
  - MJD de Bordeaux Nord – 1998 – dispositif « politique de la ville »
  - MJD des hauts de Garonne – située sur la ville de Lormont – 1998 – dispositif « politique de la ville »
  
- ➔ 5 points d'accès au droit (PAD) généralistes
  - PAD de St Ciers Sur Gironde - 2003
  - PAD de la Teste-de-Buch – 2011
  - PAD de Lesparre-Médoc - 2014
  - PAD de la CALI – situé à Libourne – 2015
  - PAD de Langon - 2015
  
- ➔ 1 point d'accès au droit (PAD) en milieu pénitentiaire
  - PAD au CP de Gradignan
  
- ➔ 5 relais d'accès au droit généralistes
  - Communauté de communes de Podensac - 2009
  - Communauté de communes de Castillon-Pujols - 2010
  - Communauté de communes du Canton de Blaye - 2011
  - Communauté de communes du Réolais - 2012
  - Communauté de communes de St Savin - 2015
  
- ➔ 1 relais d'accès au droit spécialisées
  - permanences au sein des centres de distribution des restaurants du cœur – permanences pour personnes en situation de grande précarité – 2015

Depuis 2014, les objectifs ont été de renforcer et de structurer le maillage géographique en développant l'offre sur les lieux existants et en créant trois nouveaux PAD : dans le Médoc, dans le Libournais et dans le sud-gironde. Ces deux derniers ont fait l'objet d'une convention constitutive début 2015 (le 30 janvier pour le PAD de la CALI à Libourne et le 1er avril pour le PAD de Langon, dans le Sud Gironde).

### **3.2.2 Actions menées dans les lieux d'accès au droit**

Les actions soutenues par le CDAD correspondent aux besoins exprimés et sont :

- soit des actions qui répondent à des interrogations juridiques touchant à la vie courante comme la famille, le logement, la consommation, le travail
- soit des actions qui s'adressent aux plus démunis comme en matière de droit des étrangers ou en matière de surendettement
- soit des actions en matière d'aide aux victimes (associations le PRADO ou VICT'AID)
- soit des actions en matière de médiations familiales, assurant un premier rendez-vous d'information sur la médiation
- soit des actions assurées par des professionnels du droit comme les avocats, les huissiers et les notaires dont les permanences sont très recherchées

En outre, le CDAD soutient depuis quelques années l'association IPPO : il s'agit d'une action d'information et d'orientation juridique des personnes en situation de prostitution à Bordeaux et plus généralement d'accompagnement des personnes victimes de la traite des êtres humains dans le cadre de l'exploitation sexuelle.

En complément de cette action, le CDAD a décidé en 2015 de soutenir l'association RUELLE qui lutte contre toute les formes d'exploitation.

### **3.2.3 Evaluation**

Tableau 1 : nombre de permanences dans les MJD

	MJD Bordeaux		MJD Haut de Garonne	
	2014	2015	2014	2015
Avocats	62	64	64	65
notaires	58	0	33	0
Huissiers de justice	20	21	19	14
CIDFF	31	25	29	25
infodroits	42	29	26	22
Alternative médiation	42	41	27	21
Atelier graphite	28	22	22	83
Familles en Gironde	21	22	12	22
Conciliateur de justice	70	75	37	48
DDD	105	153	80	93
Greffière	permanente	permanente	154	150
Juriste CDAD	23	41	24	41
ALIFS	13	22	65	76
Médiation citoyenne	38	5		

Tableau 2 : nombre d'heures et nombre de bénéficiaires dans les MJD

	MJD Bordeaux		MJD Haut de Garonne	
	Nb d'heures	Nb bénéficiaires	Nb d'heures	Nb bénéficiaires
Avocats	128	1199	130	1236
notaires	0	0	0	0
Huissiers de justice	63	98		76
CIDFF	75	131	75	110
infodroits	167	143	66	106
Association médiation familiale	39	156	18	367
Atelier graphite	66	83		
Familles en Gironde	132	84	97	85
Conciliateur de justice		235		186
Défenseurs des droits		415		378
Greffière	Permanente	1055	/	729
Juriste CDAD	123	305	123	285
ALIFS	66	86	228	367
Médiation citoyenne		18		
Écrivain public			66	81
juriste MJD				525
Stagiaire				181
<b>Total bénéficiaires</b>		<b>4008</b>		<b>4712</b>

Soit 8720 bénéficiaires sur les 2 MJD.

Tableau 3 : nombre d'heures et nombre de bénéficiaires dans les PAD généralistes

	PAD COBAS		PAD ST CIERS		PAD LESPARRE	
	Nb d'heures	Nb bénéficiaires	Nb d'heures	Nb bénéficiaires	Nb d'heures	Nb bénéficiaires
AVOCATS	20	35	15	24	11	20
NOTAIRES	0	0				
CIDFF	132	233				
ADIL 33	99*	249	33	23		
FEG Surendettement	132*	319	35	15	5	5
FEG Médiation familiale	0	0				
VICT'AID	212	259			44	41
ALP LE PRADO			60	80		
INFODROITS					72	138
<b>TOTAL bénéficiaires</b>	<b>1095</b>		<b>142</b>		<b>204</b>	
	PAD LIBOURNE		PAD LANGON			
	Nb d'heures	Nb bénéficiaires	Nb d'heures	Nb bénéficiaires		
AVOCATS	130	57	11	22		
NOTAIRES						
CIDFF						
ADIL 33						
FEG Surendettement	54	25				
FEG Médiation familiale						
VICT'AID			36	63		
ALP LE PRADO						
INFODROITS			20	38		
<b>TOTAL bénéficiaires</b>	<b>82</b>		<b>123</b>			

\* intervenants non subventionnés par le CDAD

Soit 1646 personnes reçues dans les PAD généralistes

tableau 4 : nombre de bénéficiaires lieux d'accès au droit

	CIDFF		VICT'AID		AVOCATS	
	Nb heures	Nb bénéficiaires	Nb heures	Nb bénéficiaires	Nb heures	Nb bénéficiaires
MSP BLAYE	33	48			23	36
ST SAVIN	66	73				
CDC CASTILLON	66	68				
CDC REOLAIS EN SUD GIRONDE			36	?		
CDC PODENSAC			45	42		

<b>TOTAL bénéficiaires</b>	<b>189</b>	<b>42</b>	<b>36</b>
----------------------------	------------	-----------	-----------

**Soit 267 personnes reçues dans le cadre de permanences d'accès au droit sur les lieux d'accès au droit.**

*tableau 5 : nombre de bénéficiaires au PAD Pénitentiaire*

	<b>NB HEURES</b>	<b>NB BENEFICIAIRES</b>
<b>INFODROITS</b>	<b>44</b>	<b>61</b>
<b>AVOCATS</b>	<b>6</b>	<b>10</b>
<b>TOTAL</b>	<b>71</b>	

*tableau 6 : nombre de bénéficiaires au RAD « restos du coeur »*

	<b>NB HEURES</b>	<b>NB BENEFICIAIRES</b>
<b>INFODROITS</b>	<b>84</b>	<b>98</b>
<b>TOTAL</b>	<b>98</b>	

*Diagramme 1 : analyse thématiques (en pourcentage)*

#### **OBSERVATIONS :**

##### **1- sur la fréquentation :**

**10.802 bénéficiaires de consultations d'accès au droit dont 80 % dans les MJD.**

**48% de la population du département de la Gironde habitent dans les 28 communes de la métropole bordelaise.**

Néanmoins, il est indispensable de développer l'offre d'accès au droit sur tout le territoire de la Gironde de manière à permettre aux usagers éloignés de Bordeaux de bénéficier d'informations et de conseils juridiques à proximité de leur domicile.

Le CDAD de la Gironde a ainsi créé en 2014 et 2015 3 nouveaux points d'accès au droit : dans le Médoc, à LESPARE, dans le Sud Gironde, à LANGON et dans le Libournais, à LIBOURNE.

D'autres secteurs du département souffrent encore de l'éloignement et sont économiquement et socialement en difficulté. Deux villes du département ont bénéficié en 2015 d'un contrat de ville dans le cadre du programme « politique de la ville », il s'agit de Ste Foy la Grande et de Coutras. Le CDAD souhaite participer à la revalorisation de ces villes en oeuvrant pour l'accès au droit. En ce qui concerne Coutras, le point d'accès au droit de Libourne, située à 10 km, constitue une première étape. Les discussions sur Ste Foy la Grande vont aboutir prochainement à la création d'un point d'accès au droit.

En outre, a été créé début 2016 un nouveau point d'accès au droit à Saint Yzan de Soudiac.

##### **2 – intervention des professionnels du droit :**

Les avocats intervenant dans les lieux d'accès au droit hors MJD sont rétribués selon les modalités de rétribution des consultations juridiques des avocats en matière d'accès au droit prévues par le décret n°2000-4 du 4 janvier 2000. En effet, en application de l'article 1er de ce texte, "la rétribution horaire des consultations juridiques faisant l'objet d'un financement par le conseil départemental de l'accès au droit ne peut excéder trois fois l'unité de valeur de référence en matière d'aide juridictionnelle".

Le CDAD de la Gironde a fait le choix de financer à hauteur de 3 fois l'unité de valeur.

Pour les MJD, il s'agit de la participation en nature telle que prévue à l'annexe financière du CDAD.

Toutes les consultations d'associations de juristes ou de professionnels du droit sont toujours gratuites pour les usagers et ne répondent à aucun critère de ressources. Une réflexion est cependant en cours concernant les consultations juridiques d'avocat.

### **3.3 Actions et outils de communication mis en œuvre**

#### **3.3.1 Actions de communication**

Le CDAD souhaite mettre l'accent sur des actions à l'intention des jeunes.

➤ Le tribunal de grande instance de Bordeaux permet à des groupes scolaires d'assister deux fois par semaine à des audiences du tribunal correctionnel. 2 à 3 fois par mois, le secrétaire général du CDAD accueille les classes et leur présente l'organisation judiciaire et le rôle des acteurs de la justice. Le secrétaire général s'est déplacé le 8 octobre 2015 au lycée Condorcet de Bordeaux pour échanger avec des élèves de terminale option droit sur la justice française.

➤ Depuis le 1er avril 2016, un dispositif d'accompagnement systématique a été mis en place, permettant à chaque classe d'être reçu à l'issue de l'audience par un professionnel du droit (magistrat, avocat ou secrétaire générale du CDAD) pour échanger sur l'audience et sur l'organisation et le fonctionnement de la justice française.

➤ Le CDAD a participé en 2015 à la première édition du « festival les toiles citoyennes ». Il s'agit d'une opération conjointe de sensibilisation à la citoyenneté des jeunes, dont l'organisation est portée par les services du Conseil départemental et par le CDAD. La première édition a eu lieu fin janvier 2015 sur Cadillac.

Le festival se déroule sur une semaine, à raison de 10 séances, soit une séance par demi-journée, réservée aux établissements scolaires du lundi au vendredi matin et après-midi et une séance ouverte aux jeunes de 12 à 25 ans des structures ou associations d'accueil de jeunes du territoire, le mercredi après-midi. A l'issue de chaque séance, les jeunes participent à un débat animé par des professionnels du droit, de l'éducation, de l'action sociale et/ou de la santé.

#### **3.3.2 Outils de communication**

➤ Refonte du site internet du CDAD

Le site internet du CDAD a été remanié de manière à lui redonner un peu de simplicité et d'attractivité. Désormais, l'onglet « actualité de l'accès au droit » est mis à jour régulièrement.

Les partenaires associatifs notamment ont été invités à adresser les plaquettes et autres outils de communication qu'ils souhaitaient voir mis en ligne.

Par ailleurs, une carte interactive permet par un simple clic de connaître les lieux d'accès au droit et les permanences qui y sont assurées.

➤ Publication de dépliants sur l'accès au droit en Gironde

En partenariat avec les 2 MJD, le CDAD a élaboré un dépliant recensant les structures d'accès au droit sur le Département. Cette plaquette a été distribuée à une grande partie du réseau sur le Département (communes, MDSI, arrondissement judiciaire, PAD, etc).

➤ Plaquette d'information à destination des jeunes

En partenariat avec le CIJA (Centre Information Jeunesse Aquitaine), le CDAD a rédigé une plaquette sur le thème : « je deviens majeur, mes droits et mes obligations ».

## IV. BILAN DE L'ANNEE 2015 - PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2015

### 4.1 Bilan de l'année 2015

Le CDAD a pu poursuivre sa politique de soutien en priorité aux actions d'informations et/ou de consultations juridiques menées par ses partenaires associatifs et professionnels du droit au sein des structures déjà existantes ou qui ont pu être créées en 2015.

Le CDAD y consacre d'ailleurs la très grande majorité de ses moyens financiers.

Ainsi, au sein de structures bien identifiées, des informations juridiques sont dispensées dans les domaines juridiques les plus demandés : droit de la famille, droit du logement, surendettement, droit des étrangers, droit du travail (en très forte progression).

Si les permanences avocats avaient connu en 2014 une baisse significative dans les PAD, l'activité a repris en 2015 notamment grâce à une campagne de communication assurée par les coordonnateurs des PAD.

Les permanences assurées dans les nouveaux PAD ont également trouvé rapidement leur public.

A noter que dans le cadre du mouvement national de protestation contre la réforme de leur profession, les notaires ont suspendu l'ensemble de leurs permanences depuis novembre 2014.

Par ailleurs, le CDAD a souhaité en 2015 développer des actions envers les jeunes et envers les personnes en situation de grande précarité. Ont ainsi été mises en place notamment des permanences au sein des restaurants du cœur et la co organisation d'un festival ciné-jeunes.

### 4.2 Perspectives pour l'année 2016

#### Moyens prévisionnels

RESSOURCES	MONTANT	POURCENTAGE RESSOURCES
Ministère de la justice	50 000,00 €	34%
Dotation ciblée : RAD	39 000,00 €	26,51%
Préfecture	12000	8,16 %
Département	15000	10,2%
Ville de Bordeaux	1 000,00 €	0,68%
Bordeaux métropole	18 000,00 €	12,24%
FIPD	1500	1,02%
ASP	9 600,00 €	6,53%
chambre des huissiers	500	0,34%
chambre des notaires	500	0,34%
TOTAL	147 100,00 €	

Fond de roulement au 31/12/2015 = 59.857 €

Fond de roulement prévisionnel au 31/12/2016 = 24945,87 €

DEPENSES	MONTANT	POURCENTAGE RESSOURCES
Information générale, aide et assistance en matière juridique	109 366,00 €	68,88 %
Consultation juridique	12 960,00 €	8,16 %
Communication en matière d'accès au droit	4 796,00 €	3,02 %
Fonction support (activités d'aide à l'accès au droit)	800,00 €	0,5 %
Fonction support (activités administratives du CDAD)	30 857,00 €	19,43 %
TOTAL	158 779,00 €	

Observations quant aux dépenses en personnel :

Le ministère de la justice a alloué au CDAD de la Gironde une somme de 39.000 euros afin de mettre en place au sein de chaque TGI du département un relais d'accès au droit adossé au bureau d'aide juridictionnelle.

Une partie de cette dotation a permis au CDAD de recruter un nouvel agent d'accès au droit pour tenir les permanences au sein du RAD du TGI de LIBOURNE et d'augmenter la durée du temps de travail de l'agent d'accès au droit déjà sous contrat pour assurer des permanences au sein du RAD du TGI de BORDEAUX.

#### **4.2.2 Actions prévisionnelles**

##### **Création de relais d'accès au droit au sein des TGI de Bordeaux et Libourne**

Les consultations font parties intégrante des actions développées par les CDAD. L'organisation de consultations préalables part du constat que les citoyens se dirigent très souvent vers le Bureau d'aide juridictionnelle (BAJ) sans avoir bénéficié d'un accompagnement en amont. Il est apparu indispensable de favoriser l'accès au droit au sein même des juridictions sans exclure d'autres modes de prise en charge de la demande de droit.

Ces consultations auront pour objectif :

- d'analyser le bien fondé de la demande de droit et les meilleurs moyens de la satisfaire
- de prévenir la saisine de la juridiction et par extension du BAJ alors que la demande nécessite une autre orientation notamment vers un médiateur, conciliateur ou une autre démarche (courrier, saisine d'une administration, etc.)
- d'aider lorsque la saisine de la juridiction est nécessaire à la constitution du dossier d'aide juridictionnelle

Ces RAD auront pour objectif de répondre aux demandes des usagers du BAJ qui éprouvent des difficultés à identifier leurs besoins, à exprimer clairement leur demande et à rassembler les pièces nécessaires.

Le dispositif mis en place sur le TGI de Bordeaux sera assuré à la fois par une juriste recrutée par le CDAD et par les avocats des barreaux compétents.

##### **Développer l'action dans les PAD**

Ces trois PAD récents doivent installer durablement leur permanence et se faire connaître sur leur territoire.

Sur le PAD de Langon : le CDAD va soutenir en 2016 3 associations : INFODROITS, VICT'AID et FAMILLES EN GIRONDE (surendettement). Par ailleurs, il faut continuer à mobiliser les professionnels du droit : avocat, notaire et huissier pour maintenir le dispositif des consultations juridiques.

Sur le PAD de Libourne : situation identique qu'à Langon. Le CDAD soutiendra financièrement 3 associations : INFODROITS, VICT'AID et CIDFF.

Les avocats du barreau de Libourne ont été associés et ils devraient pouvoir assurer une permanence au sein de ce PAD.



La chambre des huissiers de justice a accepté de participer à l'activité sur les trois nouveaux PAD en assurant des permanences dès le mois de décembre 2015 mensuelles ou trimestrielles sur chacune de ces structures.

### **Développer l'action sur les MJD**

Grâce à une subvention pour 2016 de Bordeaux Métropole, le CDAD pourra permettre l'augmentation de permanences d'informations juridiques au sein des MJD : INFODROITS, CIDFF et ATELIER GRAPHITE. En outre, cette association devrait pouvoir intervenir sur la MJD des Hauts de Garonne.

### **Actions en faveur des personnes démunies**

Le CDAD prévoit de développer les permanences juridiques au sein de nouveaux centres de distribution des « restos du cœur » notamment celui de Ste-Foy-la-Grande.

### **Actions envers les jeunes**

→ L'édition 2016 du festival « les toiles citoyennes » s'est déroulée du 25 au 29 janvier 2016 au cinéma «la Breche» de Ste Foy la Grande.

→ en partenariat avec le CIJA, ont été mises en place début 2016 des permanences d'information juridiques dédiées aux jeunes (16-25 ans) ces permanences seront assurées par INFODROITS.

→ le juriste du CDAD participera à des ateliers « droit du travail » au sein des 2 MJD.

### **Créations de points d'accès au droit**

→ point d'accès au droit de Saint Savin

courant 2015, le CIAS de Saint Savin a contacté le secrétaire général du CDAD pour lui faire part du projet de créer un PAD sur la communauté de commune « latitude Nord Gironde ». Le PAD est situé sur la commune de Saint-Yzan-de-Soudiac au siège du CIAS.

Ce territoire est situé au centre de la Haute Gironde. C'est le territoire le plus peuplé des 5 communautés de communes avec 23.000 habitants et selon une source de l'INSEE, ce territoire est situé dans le couloir de la pauvreté. Ce territoire est marqué par une certaine précarité et des problèmes de mobilités importants. Les deux autres points d'accès au droit du Nord Gironde sont très éloignés : Libourne est à 45 km et St Ciers sur Gironde est à 24 km.

La convention constitutive a été signée le

Le CDAD soutient financièrement 3 associations : CIDFF, VICT'AID et Familles en Gironde.

Par ailleurs, les avocats du barreau de Libourne y assurent deux permanences par mois.

→ point d'accès au droit de Ste Foy la Grande

Lors d'une rencontre avec le délégué du préfet de Libourne en charge de la politique de la ville de Ste Foy la Grande, l'idée d'ouvrir un lieu d'accès au droit sur cette commune a été favorablement accueillie. En effet, cette commune bénéficie depuis 2015 d'un contrat « politique de la ville » auquel le CDAD souhaiterait participer en créant des permanences d'informations juridiques dans les quartiers ciblés. L'association INFODROITS tient déjà des permanences sur ce territoire.

Une récente rencontre avec la direction des affaires sociales, le projet a été validé par les élus et une convention devrait prochainement être signée.

### **Création de permanences « tutelles » au sein du tribunal d'instance de Bordeaux**

#### **Partenariat entre le CDAD et le Rectorat de Bordeaux**

Un projet de rédaction d'une convention cadre de partenariat pour l'accès au droit des jeunes et des actions de sensibilisation à la citoyenneté est en cours d'élaboration.

#### **Action de lutte et prévention de la radicalisation**

Un projet d'action est en cours d'élaboration en partenariat avec le TGI de Libourne, le rectorat de Bordeaux (délégation académique à l'éducation artistique et culturelle), la PJJ et le CAPRI.

#### **4.2.3 Observations éventuelles**

Le CDAD a mis en place un groupe de travail sur la fracture numérique. Ce groupe de travail s'est réuni pour la première fois le 5 avril 2016.

### **V. ARTICULATION DE L'ACTION DES CDAD ET DES MJD**

Les deux MJD du département dépendent du TGI chef-lieu du département, aussi les relations entre le CDAD et les MJD sont très étroites.

De plus, la secrétaire générale du CDAD est également en qualité de directrice des services de greffe judiciaires, chef de service des MJD.

Les deux MJD sont des structures incontournables pour l'accès au droit en Gironde. A elles seules, elles représentent 75 % des consultations en matière d'accès au droit.

L'ensemble des partenaires est représenté : associations de juristes, conciliateurs, défenseurs des droits et professionnels du droit (avocats, notaires, huissiers). Ces derniers tiennent des permanences au sein des MJD au titre de leur participation en nature au CDAD.

L'annexe financière prévoit en effet une participation du barreau de Bordeaux de 350 permanences annuelles dans les deux MJD et la chambre des notaires à hauteur de 600 permanences annuelles.

Les MJD permettent aussi aux associations d'aide aux victimes de tenir des permanences au sein de leur structure. Pour la médiation, seules des permanences d'information à la médiation sont possibles afin de respecter la circulaire du 13 mai 2009.

Au plan pénal, les MJD bénéficient de la présence des délégués du Procureur, qui n'interviennent plus que dans les MJD, ainsi que des permanences assurées par la PJJ et le SPIP.

Les deux greffières des MJD participent à toutes les réunions du CDAD et sollicitent régulièrement le CDAD pour développer l'offre d'accès au droit sur leur structure. C'est ainsi que depuis 2014, des permanences supplémentaires ont pu être mises en place dans les MJD pour répondre au mieux aux besoins des usagers de la MJD.

Avec la création de nouveaux points d'accès au droit, le CDAD a invité les agents des collectivités chargés du secrétariat et de l'accueil des PAD à venir se former dans les MJD.

L'agent d'accès au droit qui va assurer les permanences du RAD de Libourne a également participé à l'activité de la MJD des Hauts-de-Garonne.